



Légalisation des mères porteuses, ouverture de la procréation médicalement assistée aux célibataires et aux homosexuels, levée de l'anonymat des donneurs de sperme... Après deux ans de débats, ces mesures ne devraient finalement pas être inscrites dans la loi de bioéthique, discutée à partir du 8 février à l'Assemblée nationale. Le signe d'une société conservatrice, en retard sur d'autres pays ? L'analyse du philosophe Dominique Lecourt, spécialiste des questions de sciences et d'éthique et directeur général de l'Institut Diderot : « Le débat ne devrait pas être posé en ces termes. Ce n'est pas parce que ces mesures existent ailleurs que nous sommes en retard. Chaque pays analyse ces questions à l'aune de son héritage.

Nous ne sommes ni les pays d'origine protestante du Nord ni ultralibéraux comme les Etats-Unis. Ces derniers peuvent sembler progressistes ou rétrogrades, selon ce qu'on pense de leur vision biologiste de l'être humain (la mère porteuse n'est par exemple "qu'un ventre"). Tout dépend de ce vers quoi l'on tend. Pour moi, il n'y a pas les progressistes du côté de la science et les conservateurs de l'autre. Une société progressiste est une société qui donne à la personne humaine les meilleurs moyens d'utiliser la science pour renforcer ses libertés. Le problème, c'est que toutes ces questions renvoient à des cas singuliers (insémination post-mortem, euthanasie...) que l'on ne peut régler par des lois générales. C'est pourquoi, plutôt que d'autoriser ce qu'on peut faire, la loi devrait fixer les limites de ce qu'on ne peut pas admettre : le triomphe de l'individualisme forcené et de la cupidité sur les valeurs d'altruisme, de dons... La loi doit préserver au maximum la liberté individuelle contre la marchandisation des relations humaines. Le mérite de ces débats – même s'ils se concluent par un statu quo – est justement de nous conduire à réaffirmer nos principes contre les dérives, non de la science, mais de la morale et des mœurs. » ISABELLE DURIEZ